

Sécurité du travail - Édition 2014

Fiches synthétiques des risques principaux liés à l'activité agricole







4 Mécanisation - Fiche 04.06 Le bruit, les vibrations et les gaz

Fiche 04.06 Le bruit, les vibrations et les gaz polluants

LES RISQUES:

- Les irritations aux muqueuses (yeux et poumons, jusqu'à bronchite chronique et emphysème)
- Des troubles du système nerveux centrale (mal à la tête et perte d'équilibre)
- La baisse de l'ouïe, jusqu'à la rupture du tympan
- Des effets à la charge du système nerveux, cardiovasculaire, de l'appareil digestif et respiratoire
- La fatigue et l'irritabilité
- La diminution de la capacité de concentration
- La perte de l'efficacité et de l'attention
- La difficulté de transmission et de compréhension des mots
- Des lésions vasculaires (occlusion des petites artères des doigts)
- Des lésions des os et des cartilages des poignets, des coudes et des épaules
- Des inflammations des tendons
- Du mal à la tête, de l'anxiété, de l'altération de la sensibilité des mains

Il faut se rappeler:

Parfois certains aspects du travail sont sous-estimés et considérés comme négligeables car ils ne nuisent pas à la santé tout de suite, mais ils peuvent nuire avec le temps. C'est pour cela qu'ils doivent être considérés comme les autres risques et prendre des mesures pour réduire les effets négatifs.

INDICATIONS PRATIQUES **OPÉRATIONNELLES:**



Il faut entretenir correctement et régulièrement les véhicules.

Il faut se soumettre à un contrôle médicale périodique.

Il faut organiser le travail et faire des pauses pendant le travail.

Il faut prévoir le roulement du personnel pour les travailleurs.

Il faut faire l'information et une formation professionnelle sur les risques, les possibles conséquences et sur l'utilisation correcte des É.P.I..

Le bruit

Il faut interdire l'entrée au personnel non autorisé dans les zones bruyantes en le signalant avec des panneaux appropriés.

Il faut fournir les É.P.I. contre le bruit aux travailleurs (cache-oreilles anti bruit et bouchons d'oreilles anti bruit), et contrôler s'il les utilisent.

Il faut entretenir régulièrement le silencieux et les éléments de déchargement des moteurs des machines agricoles, renouveler les parties mécaniques abîmées, lubrifier et graisser les éléments mobiles.

Il faut se conformer au progrès technique (acheter des machines ou des équipements moins brouillant es ou insonorisés).









Les vibrations

Il faut acheter des machines à émission réduite de vibrations.

Il faut fournir les É.P.I. contre les vibrations aux travailleurs (par exemple des gants en néoprène), et contrôler s'il les utilisent.

Les gaz polluants:

Il faut entretenir correctement et régulièrement les véhicules. Il faut maintenir allumé le contact le moindre possible à l'intérieur.

Il faut suivre les critères d'emploi pour utiliser les machines dans les abris.

Si les émissions des gaz sont fréquentes, il faut garantir la ventilation naturelle et éventuellement adopter des installations d'extraction de l'air pour en garantir un changement suffisant.

ULTÉRIEURES INDICATIONS ET RECOMMANDATIONS

- Le véhicule doit être maintenu efficace et entretenu régulièrement (pot d'échappement, cabine, etc).
- Il faut maintenir les <u>É.P.I.</u> nettoyés et efficaces.
- Il ne faut pas acheter une machine avant avoir contrôlé son niveau de bruit et, au moment de l'achat, choisir si possible la machine au moindre bruit.
- Il faut travailleur avec des véhicules dotés de cabine fermée et d'air conditionnée.
- Il faut lire attentivement le manuel d'utilisation et d'entretien de la machine, en faisant extrême attention aux émissions de bruit et relatif entretien.
- Il ne faut pas travailleur avec la portière ouverte car le bruit entre dans la cabine.
- Il faut éviter des roulements trop longs.
- Si on travail e avec des véhicules sans cabine insonorisée, il faut utiliser des É.P.I. pour l'ouïe.
- Pour les personnes qui ne sont pas obligées à se soumettre aux contrôles médicales du Médecin Compétente, il faut informer le Médecin ou l'Employeur en cas de baisse de l'ouïe, de bourdonnement, de sifflement, etc.
- Il ne faut pas aggraver la situation en participant systématiquement à des activités bruissant es quand l'ouvrier n'est pas au travail.